

RÈGLEMENT NUMÉRO 406-01-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26 SUR LA TARIFICATION 2026
DE CERTAINS SERVICES DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

QU'IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, COMME SUIIT :

ARTICLE 1

La section II du règlement 406-26 est remplacée par la suivante :

SECTION II
PARC

5. PARC RÉGIONAL

5.1. L'accès au Parc régional de la Rivière-du-Nord est gratuit pour les résidents de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie sur présentation d'une preuve de résidence.

À défaut de preuve de résidence, le tarif des non-résidents s'applique.

Tarifs pour les droits d'accès et la location d'équipements :

Les tarifs établis au présent règlement sont réputés inclure les taxes applicables au Québec.

Tableau 1.1 – Droits d'accès				
Type d'accès		Catégorie		Tarif
Accès quotidien		Adulte (13 ans et +)		11,50 \$
		Enfant (6 à 12 ans)		7,00 \$
		Enfant (0 à 5 ans)		Sans frais
Passe annuelle		Aîné (65 ans et +)		80,50 \$
		Adulte (13 ans et +)		92,00 \$
		Enfant (6 à 12 ans)		46,00 \$
		Famille (2 adultes et enfants)		198,00 \$
		Passe corporative (avec entente)		46 \$
		Carte privilège		46 \$
Groupe (sur réservation ou entente annuelle)	Groupe 15-49 Forfaits (25 %)	Adulte (13 ans et +)		10 \$
		Enfant (3 à 12 ans)		5 \$
		Enfant (0 à 2 ans)		0 \$
* Gratuit pour les accompagnateurs à un ratio de 1 pour 10 jeunes. Si plus, ajouter le tarif adulte groupe.				
** Gratuité aux résidents des villes possibles avec entente de partenariat.				
***Pour les personnes en situation d'handicap, l'accompagnateur peut entrer gratuitement				

Tableau 1.2 – Location d'équipements récréatifs				
Saison	Équipements	Catégorie	2 h	Journée complète
Hiver\$	Skis de fond	Adulte	15,00 \$	22,00 \$
		Enfant	11,50 \$	16,50 \$
	Raquettes	Adulte	14,00 \$	18,50 \$
		Enfant	9,50 \$	11,50 \$

	Autre	Traîneaux rigides	N/D	5,75 \$
Été	Pêche	Canne à pêche (à la journée)	N/D	11,50 \$
	Randonnée	Brouette	N/D	11,50 \$
		Poussette	N/D	11,50 \$
		Joëlette	Sans frais	Sans frais
Frais de retard par tranche de 15 minutes			5,75 \$	

Tableau 1.3 – Location d’espaces et de bâtiments				
Espaces et bâtiments*		Tarif de l’heure		Journée complète (8h)
Îles Hors des heures d’ouverture		N/A		1000,00 \$
Salle de Conférence (20 personnes max)		100,00 \$		500,00 \$
Abris		75,00 \$ (Non exclusif, entrées payantes)		700,00 \$ (Exclusif, inclus 100 entrées)
Salle du Bouleau	36 personnes	40,00 \$		N/D
Parc complet Sans exclusivité	Tarif OBNL	N/D		3000,00 \$
	Tarif Autre	N/D		7000,00 \$
* Réservation hors des heures d'ouverture + 30,00 \$ de l’heure ** Réduction aux organismes reconnus dans les politiques de reconnaissances et de soutien des municipalités du territoire de la MRC Rivière-du-Nord. *** Service de préposé non inclus en dehors des heures d’ouverture. **** Sauf indication contraire, les entrées sont incluses.				

Tableau 1.4 – Location du matériel	
Matériel	Tarif à la location
Arche de mariage	75,00 \$
Banc de mariage	25,00 \$
Lutrin	25,00 \$
Table artisanale	25,00 \$
Système de son	120,00 \$
Bancs de bois 3 à 5 places (à l’unité)	5,00 \$
Chaise pliante (à l’unité)	3,00 \$
Micro et pied de micro	60,00 \$
Projecteur et écran	50,00 \$
Table de 6 pieds (à l’unité)	12,00 \$

Tableau 1.5 – Location de services	
Ressource	Tarif
Véhicule de transport d’équipement	75,00 \$
Employé – préposé à la surveillance et logistique	50,00 \$ /heure

Tableau 1.6 – Tarifs aux activités et événements		
Activité et Événement	Item	Tarif
Fête de la pêche	Forfait sur terrain éphémère de camping	150,00 \$
Parcours interactif**	13 ans et plus	12.00 \$ / 6.00 \$**
	9 à 12 ans	6.00 \$ / 3.00 \$ **
	0 à 8 ans	Sans frais

**Tarification de lancement valide au cours du mois de juin 2026 uniquement

Tableau 1.7 – Produits dérivés	
Item	Tarif
Chaussette	23,00 \$
Chapeau	29,00 \$
Casquette	35,00 \$
T-Shirt Junior	22,00 \$
T-Shirt	32,00 \$
Chandail à col rond	67,00 \$
Chandail à Capuche Junior	56,00 \$
Chandail à Capuche	71,00 \$
Tuque	23,00 \$
Bouteille d'eau	3,00 \$
Jus	2,00 \$
Boisson gazeuse	2,00 \$
Bière	8,00 \$
Bière forte	9,00 \$
Repas adulte	15,00 \$
Repas enfant	10,00 \$
Collation	3,50 \$
Affiche	11,50 \$
Verre réutilisable	2,00 \$
Bouteille réutilisable	25 \$
Sac réutilisable	17,25 \$

La vente de produits dérivés au Parc régional de la Rivière-du-Nord est établie conformément aux tarifs prévus au tableau 1.7 du présent règlement. Lorsqu’un produit ne figure pas audit tableau 1.7, le prix de vente est déterminé sur la base du coût d’acquisition majoré d’une marge bénéficiaire de 25 %, auquel s’ajoutent les taxes applicables conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Xavier-Antoine Lalande
Préfet

Guillaume Laurin-Taillefer
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 25 février 2026
Dépôt du projet de règlement : 25 février 2026
Adoption du règlement : 25 mars 2026
Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2026